

L'an deux mil dix-neuf, le deux mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Étaient présents : MM. CHAPOTON G. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R BARDON D. GRANGE F. Mmes. CHOUARD M-A. DELAUNAY B. PÉRAULT S. PINEAU L. RAGUIN N. SASSIER F.

Était absente excusée : GREFFIER M-J (donne pouvoir à G.CHAPOTON)

M GRANGE Fabrice est élu secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du vingt-huit mars deux mil dix-neuf. Monsieur le Maire propose de reporter au mois de juin le choix de l'entreprise pour l'acquisition d'équipements informatiques de l'école Yvan Pommaux.

Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

FINANCES COMMUNALES

1) Choix de l'entreprise pour l'approvisionnement de plaquettes forestières pour la chaufferie bois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et une abstention (BARDON D.), décide **DE CONFIER** à l'entreprise EURL BEST, l'approvisionnement de plaquettes forestières pour la chaufferie bois pour un montant de 26,27 € HT le MWh soit 28,90 € TTC le MWh, ce qui correspond à un tarif de 96,00 € HT/tonne.

2) Avenants au marché «réhabilitation thermique du groupe scolaire et construction d'une chaufferie bois »

Des ajustements techniques de chantier ont été apportés, aussi de nouveaux ajustements s'avèrent nécessaires pour les lots suivants : maçonnerie et peinture, entraînant une variation dans le montant du marché de travaux initial,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants au marché pour les montants indiqués ci-dessus ou toutes pièces relatives à ce dossier.

3) Participation aux frais de gestion de l'école de musique de DESCARTES et de TOURAINE VAL DE VIENNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de reconduire la participation de la commune aux frais de gestion de l'École Municipale de Musique de DESCARTES et de l'école communautaire de TOURAINE VAL DE VIENNE pour l'année scolaire 2018-2019, **SOUHAITE** maintenir au même niveau (41,00 €), la part à déduire de la participation des familles et **FIXE** à quatre-vingt-deux euros (82,00 €) par enfant mineur originaire de la Commune le montant de cette participation : 50 % correspondant à la part à déduire de la participation des familles et 50 % au fonctionnement de l'école de musique.

II - LOTISSEMENT LE HAMEAU DES PLAUDIÈRES

• Vente des lots 3 et 5

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la vente des lots 3 et 5, derniers lots du lotissement le Hameau des Plaudières et **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de signer l'acte de cession ainsi que l'acte de dépôt des pièces dudit lotissement qui seront reçus par Maître CARATY, Notaire à SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE (Indre-et-Loire).

III - URBANISME

1) Approbation de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieudit « les Esserts de Randoux »

Considérant le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-54 à 59 relatifs à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Considérant la délibération N°2017047 du 4 mai 2017 du conseil municipal qui émet un avis favorable à l'installation d'une centrale photovoltaïque par la société EREA Ingénierie d'AZAY-LE-RIDEAU, sur une parcelle de terre considérée comme dégradée (base de travaux pour la LGV SEA) appartenant à un agriculteur de la commune,

Considérant que le règlement du Plan Local d'Urbanisme communal ne prévoit pas l'installation de parcs photovoltaïques sur le territoire de la commune,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) portant sur le projet d'une centrale photovoltaïque au sol au lieudit les Esserts de Randoux,

Considérant le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-9 et suivants relatifs aux enquêtes publiques,

Considérant que la commune de DRACHÉ a ouvert l'enquête publique relative à ce projet du 18 mars 2019 au 18 avril 2019,

Considérant les avis des personnes publiques associées consultées sur le projet,

Considérant qu'au bout de cette enquête, aucune observation des administrés n'a été émise,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante, le rapport et les conclusions rédigés par le commissaire-enquêteur, Monsieur Christian MOHEN, désigné par le Tribunal d'Instance d'ORLÉANS.

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal **PREND ACTE** du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur annexés à la présente délibération, **APPROUVE** la mise en compatibilité du PLU telle que présentée dans le dossier qui a été soumis à enquête publique et l'actualisation des pièces du PLU qui s'en suit (règlement), **PRÉCISE** que conformément aux dispositions de l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé en Indre-et-Loire et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2) Droit de préemption simple pour la parcelle cadastrée C N°989 sise 4, rue de Beauvais

Informé de la déclaration d'intention d'aliéner la parcelle à usage d'habitation cadastrée section C N°989 d'une superficie totale de 907 m², sise 4, rue de Beauvais, située en zone UB du Plan Local d'Urbanisme. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section C N°989, sise 4, rue de Beauvais, située en zone UB du Plan Local d'Urbanisme communal.

QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE

1) Programme des travaux de voirie 2019

Monsieur François-Xavier BRION informe les élus que la commission voirie, lors de sa réunion du 11 avril dernier, a choisi l'ensemble du programme de voirie 2019 dans les secteurs suivants : le Chêne, les Genièvres, Terres de la Cure, la voie communale N°5 et les Nauzerolles.

2) Éclairage public

Le remplacement du lampadaire endommagé, rue du Réveillon, sera pris en charge à 60 % par le SIEIL, la participation communale s'élève donc à 490,40 €, pour un coût total de 1 471,20 € TTC.

BÂTIMENTS PUBLICS

1) Commission bâtiments

La commission bâtiments s'est réunie le mercredi 24 avril 2019. Elle préconise de demander un nouveau devis pour le ravalement de la façade de l'atelier communal. Deux autres devis seront également demandés pour la réfection de la toiture ainsi que pour le remplacement de la double porte extérieure de la salle du conseil.

La commission a validé les devis de l'entreprise GADIN pour la peinture du couloir de l'école et le revêtement de sol de la garderie périscolaire.

Monsieur François-Xavier BRION a établi un bilan des travaux réalisés concernant les dysfonctionnements à la salle socioculturelle.

2) Gymnase

Monsieur le Maire informe les élus qu'un panneau de basket en plexiglass a été endommagé. La SMACL, assurance de l'ABCD, a indemnisé la commune du montant total du panneau de basket qui sera remplacé.

Monsieur le Maire informe également que les douches des vestiaires hommes ont été réparées et en profite pour rappeler quelques recommandations d'utilisation des WC femmes et hommes.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1) Changement de propriétaire de la discothèque « le Montélan »

Monsieur Anthony PONI, est le nouveau gérant de la discothèque qu'il a rebaptisée « le manoir du Montélan ». Il est actuellement en train de réaliser de gros travaux de réhabilitation et de mise en conformité du bâtiment ainsi que de ses abords.

2) Document unique

Monsieur le Maire signale aux élus qu'il a accepté la proposition de M Christophe LICTEVOUT de la société OZA France pour la création du document unique d'évaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité des employés communaux, document obligatoire dans les collectivités depuis 2014.

MANIFESTATION

1) Commémoration du 8 Mai 1945

Monsieur le Maire rappelle le programme de la commémoration du 8 Mai 1945 :

- 9h00 : messe à l'église de Draché

- 10h15 : rassemblement Place Georges Poivilliers, défilé pour le cimetière, cérémonie aux Monuments aux Morts et remise de médailles puis dépôt de gerbe à la Mairie,

• **Vin d'honneur** à 11h30 dans la salle des Ormeaux

• **Banquet** organisé par l'UNC – salle des fêtes de MARCÉ/ESVES à 13h00.

2) Vide-grenier du 19 mai 2019

L'APE Sepmes-Draché-Marcé organise un vide-grenier le 19 mai 2019.

AFFAIRES SPORTIVES

• Performance d'un jeune Drachéen, Valentin BOUTET

Monsieur le Maire souligne que, lors des championnats de France de boxe pieds-poings qui se sont déroulés le week-end de Pâques à la Rochelle, Valentin BOUTET a obtenu le titre de vice-champion de France en catégorie minimes moins de 42 kg. Nos félicitations au jeune lauréat.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

La réunion de la **prochaine réunion de conseil municipal** aura lieu le **jeudi 6 juin 2019 à 20h00**.

La commission culture se tiendra le lundi 20 mai 2019 à 20h15.

La séance est levée à 22h10.